
De: Stéphanie Piché [spiche@ftqconstruction.org]
Envoyé: 21 septembre 2007 11:38
À: gbap_Courriel_lacbloom
Objet: Mémoire de la FTQ-Construction

Montréal, le 21 septembre 2007

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le mémoire que la FTQ-Construction désire soumettre aux audiences publiques que vous tiendrez prochainement sur le projet de la mine de fer du Lac Bloom.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Le directeur général,

Richard Goyette

FTQ-construction
2900-565, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 2V6
Téléphone: 514-381-7300
Sans frais: 1-877-666-4060
Télécopieur: 514-381-5173
Courriel: info@ftqconstruction.org

AUDIENCE PUBLIQUE
Projet de mine de fer du Lac Bloom
Audience publique sur l'environnement

Mémoire présenté par la FTQ-Construction
Déposé le 21 septembre 2007
Transmis électroniquement

Introduction

Comptant 60 000 membres répartis dans 17 syndicats affiliés, la FTQ-Construction est la plus importante association représentative du secteur de l'industrie de la construction. Au-delà de son mandat de représentation et de défense de ses membres, la FTQ-Construction se préoccupe des questions qui touchent les travailleuses et les travailleurs et, plus généralement, l'ensemble de la communauté. Ceux et celles que nous représentons sont directement concernés par la vie économique et les grands enjeux de la société québécoise. Ils sont intéressés, à la fois personnellement et collectivement, par les spécificités régionales dont notamment la croissance économique et la vie citoyenne. C'est dans le cadre de ces préoccupations qu'il faut comprendre la démarche que nous entreprenons aujourd'hui auprès de vous.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir étudié à la loupe les milliers de pages de documents déposés par la société Consolidated Thompson et ses consultants qui la représentent. Nous avons toutefois pris connaissance du projet et avons été informés dans le cadre de la présente consultation, notamment lors de l'audience du 28 août, de l'ensemble des mesures d'atténuation mises en place en vue de minimiser les impacts de l'exploitation de la mine sur les milieux physique, biologique et humain.

À cet égard, nous comprenons que dans le cas de l'exploitation d'une mine de fer, c'est davantage la problématique environnementale de l'eau qui est à considérer. Et sur cet enjeu, entre autres, la société Consolidated Thompson a su démontrer qu'aucun plan d'eau ne sera affecté et que des mesures de surveillance seront mises en place afin d'assurer un suivi environnemental en ce qui a trait notamment à la qualité de l'eau et de ses effluents et des eaux souterraines tant avant, pendant qu'après l'exploitation de la mine.

Notre réflexion dont nous voulons vous faire part aujourd'hui s'inscrit avant tout dans la poursuite de notre action pour trouver collectivement des moyens d'aider notre région à créer des emplois, à contrer l'exode des jeunes tout en respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants de la Côte-Nord. Nous croyons que le projet de la mine du Lac Bloom contribue à réaliser en bonne partie ces objectifs.

Perspectives démographiques

La population de la Côte-Nord se chiffrait à 97 800 personnes en 2001, en baisse de 5 % par rapport à 1996 (hausse de 1,4 % pour le Québec). Les faibles taux de natalité, le vieillissement de la population et l'exode des jeunes sont des facteurs déterminants qui influenceront la structure démographique de la Côte-Nord au cours des prochaines décennies. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que la population devrait décliner de 8 % de 2001 à 2011 (hausse de 5 % pour le Québec). Il s'agit de la décroissance la plus forte avec celle de la Gaspésie.

La population en âge de travailler est en décroissance depuis quelques années. La population active a régressé considérablement en 2005 (-2 700) et 2006 (-1 900) après avoir atteint en 2004 son niveau le plus élevé depuis 1999. Pour la période 2007-2009, l'emploi devrait augmenter de 1,8 % en moyenne annuelle (1,0 % pour le Québec).

Perspectives économiques

L'activité économique de la Côte-Nord dépend principalement de l'exploitation et de la transformation de ses ressources naturelles. Ses activités se concentrent en grande partie autour de l'hydroélectricité, du bois, des pâtes et papiers, des métaux et des pêcheries. La Côte-Nord produit 31% de tout l'aluminium du Québec, 35% des ressources minérales, 30% de l'énergie électrique, 20% (valeur et volume) des débarquements du secteur maritime et 15% des produits forestiers de la province (2004). L'économie de la région est fortement dépendante de la grande entreprise et plusieurs municipalités sont tributaires d'une seule industrie, et parfois même, d'une seule entreprise de première transformation de ressources naturelles.¹

Le secteur forestier

La région a perdu quelque 1 700 emplois entre 2005 et 2006. Ces pertes d'emplois découlant principalement du ralentissement observé dans le secteur de la construction industrielle, avec la fin des grands chantiers de la Toulousteuc et d'Alouette phase 2, et des problèmes structurels et conjoncturels qui ont affecté l'industrie forestière.² Certaines entreprises de transformation du bois

¹ CLD - L'ÉCONOMIE SOCIALE SUR LA CÔTE-NORD Regard sur l'économie de la Côte-Nord

² Ressources humaines et Développement social Canada -Perspectives sectorielles pour la région de la Côte-Nord 2007-2009

(papetières, scieries, etc.) pourrait modérer encore le rythme de croissance de l'industrie primaire. La réduction des possibilités de coupes forestières, l'envol du huard et la baisse du prix du papier journal risquent d'entraîner d'autres mises à pied et ralentir la croissance des investissements cette année et l'an prochain dans ce secteur.

L'hydroélectricité

Les perspectives s'amélioreront à compter de 2008 notamment avec les travaux préliminaires qui ont cours actuellement en relation avec le projet hydroélectrique de la rivière Romaine, en Minganie, et sa mise en chantier prévue pour 2009 et avec le lancement du chantier Eastmain 1-A et la réfection de centrales électriques, ce qui influencera le secteur de la construction sur le territoire.

Le secteur minier

La reprise amorcée dans le secteur minier en 2003 s'est accélérée au cours des trois dernières années. L'appréciation du prix de certains métaux (fer, or, cuivre, zinc, argent, aluminium, etc.) relance la recherche de nouveaux gisements et l'ouverture de nouvelles mines. Les principales minières du territoire ont peine à répondre à la demande. L'augmentation considérable de la demande pour le minerai de fer notamment, à l'échelle mondiale, incite la plupart des entreprises du secteur à s'intéresser aux gisements de minerai de fer actuellement inexploités.³ Le projet du Lac Bloom s'inscrit dans ce boum minier qui contribuera à relancer graduellement l'embauche. C'est un projet salvateur pour la région.

Conclusion : des retombées économiques régionales souhaitables

Un projet d'envergure comme celui de la mine du Lac Bloom ne peut qu'apporter une certaine prospérité dans la région en fournissant des emplois bien rémunérés. Non seulement la Consolidated Thompson serait un nouvel employeur pour la région mais ses activités pourraient compenser une industrie forestière en déclin. On peut présumer que la majorité des travailleurs proviendrait de la région.

La région a grandement besoin de moyens pour favoriser son développement. Et l'arrivée de nouvelles entreprises progressivement est bonne pour freiner entre autres, l'exode des jeunes. Le développement de nos collectivités est intimement lié au développement régional. L'économie de la région étant fragile, il faut diversifier le développement des activités régionales par l'exploitation des ressources qui s'y trouvent

³ Études régionales, juillet 2007 Volume 5 / Numéros 9-10 www.desjardins.com/economie SOMMAIRE
Les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

tout en respectant l'environnement. Nous croyons que le projet du Lac Bloom tel que présenté répond à ces critères.

En se présentant devant vous, nous désirons uniquement faire valoir nos prétentions voulant que le développement économique régional doit s'inscrire à la fois dans le respect de l'environnement et des impératifs socio-économiques. Il en va du bien-être de notre population. Nous avons l'obligation, en raison du mandat qui nous est dévolu, d'exiger de la part de tout un chacun qu'il s'engage dans la mise en œuvre de projets mettant en valeur la Côte-Nord et, par la suite, de participer à leurs réalisations. Il est essentiel qu'au-delà de possibles différents passagers nous saisissons d'emblée l'importance que revêt un projet d'investissement, et ce, autant pour nous que pour les générations à venir. Nous nous devons de surmonter ces difficultés, dans la mesure où il en existe, en participant à l'élaboration de solutions qui se révéleront viables pour l'ensemble de notre communauté. Mettre en évidence uniquement d'éventuels obstacles et créer un état de crise : voilà la route à éviter. Cela n'engendre que frustrations pour les uns et les autres, sans que la conclusion, qui résultera d'un banal rapport de force, nous informe réellement sur qui avait tort ou raison. L'évidence nous apparaît alors d'une simplicité remarquable : un projet économique doit, pour être viable, à la fois s'inscrire dans la création de la richesse et son partage, tout en mettant à l'abri l'ensemble de la collectivité de tous risques pouvant lui être associés.

Or, si un projet revêt les caractéristiques propres à l'avancement et au développement de notre économie, tout en se pliant aux exigences qui président au respect de la qualité de vie de nos concitoyens, nous n'avons d'autre alternative que de lui accorder notre appui. En l'occurrence, l'analyse que nous faisons de ce projet rencontre ces objectifs et pour ces raisons nous lui accordons notre appui.

Le tout respectueusement soumis.